



PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE

du **vendredi 12 janvier 2018** à 9 h.30 et à 14 h.30

Salle des séances plénières
Rue du Lombard 69

1. PRISES EN CONSIDÉRATION

- PROPOSITION DE RÉOLUTION (de Mme Liesbet DHAENE, M. Johan VAN den DRIESSCHE et Mme Cieltje VAN ACHTER) visant à charger la Cour des comptes d'un audit de performance de Vivaqua (n° A-565/1 – 2016/2017).
- PROPOSITION DE RÉOLUTION (de MM. Bruno DE LILLE, Arnaud PINXTEREN, Mmes Annemie MAES, Céline DELFORGE et M. Arnaud VERSTRAETE) visant la mise en place de carrefours sans conflits afin de prévenir les accidents (n° A-587/1 – 2017/2018).
- PROPOSITION D'ORDONNANCE (de MM. Alain MARON et Arnaud VERSTRAETE) modifiant l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du Logement et visant à instaurer des commissions indépendantes d'attribution pour les logements publics (n° A-605/1 – 2017/2018).

2. PROPOSITIONS D'ORDONNANCE ET PROJETS D'ORDONNANCE

- PROPOSITION D'ORDONNANCE (de MM. Vincent DE WOLF et Olivier de CLIPPELE) modifiant l'ordonnance du 26 juillet 2013 instituant un cadre en matière de planification de la mobilité et modifiant diverses dispositions ayant un impact en matière de mobilité (n^{os} A-510/1 et 2 – 2016/2017).
 - RAPPORTEUSE : Mme Véronique JAMOULLE
 - DISCUSSION.

- PROPOSITION D'ORDONNANCE (de Mmes Marion LEMESRE, Anne-Charlotte d'URSEL, MM. Vincent DE WOLF et Willem DRAPS) modifiant l'ordonnance du 22 janvier 2009 portant organisation de la politique du stationnement et création de l'Agence du stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale, établissant un cadre pour la création et l'organisation de gares routières (n^{os} A-179/1 et 2 – 2014/2015).
 - RAPPORTEUSE : Mme Carla DEJONGHE
 - DISCUSSION (application de l'article 91.4 du règlement).

- PROPOSITION D'ORDONNANCE (de MM. Ridouane CHAHID, Emmanuel DE BOCK, Mmes Julie de GROOTE, Els AMPE, M. Jef VAN DAMME et Mme Brigitte GROUWELS) modifiant l'ordonnance du ... réformant le Code bruxellois de l'aménagement du territoire et l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement et modifiant certaines législations connexes (n^{os} A-604/1 et 2 – 2017/2018).
 - RAPPORTEUSE : Mme Isabelle EMMERY
 - DISCUSSION.

- PROJET D'ORDONNANCE relative à la limitation du nombre de mandataires communaux et à l'institution de nouvelles mesures de gouvernance en Région de Bruxelles-Capitale (n^{os} A-575/1 et 2 – 2017/2018).
 - RAPPORTEUR : M. Fouad AHIDAR
 - DISCUSSION.

- PROJET D'ORDONNANCE modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux (n^{os} A-596/1 et 2 – 2017/2018).
 - RAPPORTEUR : M. Eric BOTT
 - DISCUSSION.

- PROJET D'ORDONNANCE modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux, introduisant une interdiction des poneys de foire (n^{os} A-597/1 et 2 – 2017/2018).
 - RAPPORTEUR : M. Eric BOTT
 - DISCUSSION.

- PROJET D'ORDONNANCE modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux (n^{os} A-609/1 et 2 – 2017/2018).
 - RAPPORTEUR : M. Eric BOTT
 - DISCUSSION.

3. QUESTIONS ORALES (VOIR ANNEXE)

4. QUESTIONS D'ACTUALITÉ (*)

5. VOTES NOMINATIFS ()**

- sur les propositions d'ordonnance terminées.
- sur la proposition d'ordonnance terminée (application de l'article 91.4 du règlement).
- sur les projets d'ordonnance terminés.
- sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Vincent DE WOLF à Mme Cécile JODOGNE, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant «les irrégularités identifiées par la Cour des comptes concernant les marchés publics du SIAMU», l'interpellation jointe de M. Benoît CEREXHE concernant «l'audit réalisé par la Cour des comptes sur la gestion du Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale», l'interpellation jointe de Mme Zoé GENOT concernant «le rapport de la Cour des comptes sur le SIAMU», l'interpellation jointe de M. Dominiek LOOTENS-STAEEL concernant «les critiques de la Cour des comptes au sujet du fonctionnement et des procédures d'achat chez les pompiers bruxellois», l'interpellation jointe de Mme Caroline DÉsir concernant «la problématique de gestion des marchés publics au sein du SIAMU» et de l'interpellation jointe de M. Emmanuel DE BOCK concernant «le rapport provisoire de la Cour des comptes relatif aux marchés publics au sein du SIAMU pour la période 2012-2015».
- sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Dominiek LOOTENS-STAEEL à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant «les graves émeutes et actes de violence commis par des auteurs de troubles dans le centre de Bruxelles».

Bruxelles, le 8 janvier 2018

(*) à 14 h.30

(**) à partir de 15 h.30

(TRADUCTION)

ORDRE DU JOUR MOTIVÉ

déposé en conclusion de :

- l'interpellation de M. Vincent DE WOLF (F) à Mme Cécile JODOGNE, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant «les irrégularités identifiées par la Cour des comptes concernant les marchés publics du SIAMU» ;
- l'interpellation jointe de M. Benoît CEREXHE (F) concernant «l'audit réalisé par la Cour des comptes sur la gestion du Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale» ;
- l'interpellation jointe de Mme Zoé GENOT (F) concernant «le rapport de la Cour des comptes sur le SIAMU» ;
- l'interpellation jointe de M. Dominiek LOOTENS-STAEEL (N) concernant «les critiques de la Cour des comptes au sujet du fonctionnement et des procédures d'achat chez les pompiers bruxellois» ;
- l'interpellation jointe de Mme Caroline DÉsir (F) concernant «la problématique de gestion des marchés publics au sein du SIAMU» ;
- et de l'interpellation jointe de M. Emmanuel DE BOCK (F) concernant «le rapport provisoire de la Cour des comptes relatif aux marchés publics au sein du SIAMU pour la période 2012-2015».

(développées en commission des Affaires intérieures du 13 décembre 2017)

* * *

« Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale,

- Ayant entendu l'interpellation de M. Vincent DE WOLF concernant «les irrégularités identifiées par la Cour des comptes concernant les marchés publics du SIAMU», l'interpellation jointe de M. Benoît CEREXHE concernant «l'audit réalisé par la Cour des comptes sur la gestion du Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale», l'interpellation jointe de Mme Zoé GENOT concernant «le rapport de la Cour des comptes sur le SIAMU», l'interpellation jointe de M. Dominiek LOOTENS-STAEEL concernant «les critiques de la Cour des comptes au sujet du fonctionnement et des procédures d'achat chez les pompiers bruxellois», l'interpellation jointe de Mme Caroline DÉsir concernant «la problématique de gestion des marchés publics au sein du SIAMU», l'interpellation jointe de M. Emmanuel DE BOCK concernant «le rapport provisoire de la Cour des comptes relatif aux marchés publics au sein du SIAMU pour la période 2012-2015» et la réponse de la Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente ;
- Vu que les critiques de la Cour des comptes à l'égard des procédures d'achat au SIAMU sont fondamentales et très sévères ;

- Vu que la Cour des comptes formule des recommandations très concrètes dans son rapport afin d’améliorer le fonctionnement du SIAMU ;
- Vu que les procédures d’achat bancales ont coûté cher au contribuable au cours de la période examinée par la Cour des comptes ;
- Vu les intentions du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de bonne gouvernance et de transparence ;

Demande au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- de prendre à cœur les critiques de la Cour des comptes et de s’atteler sans délai aux recommandations de cette même Cour des comptes, telles que formulées dans le rapport ;
- de faire également réaliser un audit similaire des procédures d’achat au SIAMU pour les années 2016 et 2017 ;
- de surveiller plus rigoureusement et de suivre de plus près l’utilisation des moyens au SIAMU ».

Bruxelles, le 14 décembre 2017

(S.) Dominiek LOOTENS-STAELE (N)

ORDRE DU JOUR MOTIVÉ

déposé en conclusion de :

- l'interpellation de M. Vincent DE WOLF (F) à Mme Cécile JODOGNE, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant «les irrégularités identifiées par la Cour des comptes concernant les marchés publics du SIAMU» ;
- l'interpellation jointe de M. Benoît CEREXHE (F) concernant «l'audit réalisé par la Cour des comptes sur la gestion du Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale» ;
- l'interpellation jointe de Mme Zoé GENOT (F) concernant «le rapport de la Cour des comptes sur le SIAMU» ;
- l'interpellation jointe de M. Dominiek LOOTENS-STAEEL (N) concernant «les critiques de la Cour des comptes au sujet du fonctionnement et des procédures d'achat chez les pompiers bruxellois» ;
- l'interpellation jointe de Mme Caroline DÉsir (F) concernant «la problématique de gestion des marchés publics au sein du SIAMU» ;
- et de l'interpellation jointe de M. Emmanuel DE BOCK (F) concernant «le rapport provisoire de la Cour des comptes relatif aux marchés publics au sein du SIAMU pour la période 2012-2015».

(développées en commission des Affaires intérieures du 13 décembre 2017)

* * *

« Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale,

- Ayant entendu l'interpellation de M. Vincent DE WOLF concernant «les irrégularités identifiées par la Cour des comptes concernant les marchés publics du SIAMU», l'interpellation jointe de M. Benoît CEREXHE concernant «l'audit réalisé par la Cour des comptes sur la gestion du Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale», l'interpellation jointe de Mme Zoé GENOT concernant «le rapport de la Cour des comptes sur le SIAMU», l'interpellation jointe de M. Dominiek LOOTENS-STAEEL concernant «les critiques de la Cour des comptes au sujet du fonctionnement et des procédures d'achat chez les pompiers bruxellois», l'interpellation jointe de Mme Caroline DÉsir concernant «la problématique de gestion des marchés publics au sein du SIAMU», l'interpellation jointe de M. Emmanuel DE BOCK concernant «le rapport provisoire de la Cour des comptes relatif aux marchés publics au sein du SIAMU pour la période 2012-2015» et la réponse de la Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente ;

- Considérant que le Service d’Incendie et d’Aide médicale urgente a pour mission essentielle de protéger les habitants de la Région bruxelloise contre de nombreuses situations risquées ; qu’il intervient, à cet égard, en cas d’incendie et qu’il coordonne, par ailleurs, l’aide médicale urgente ;
- Considérant que le Service d’Incendie et d’Aide médicale urgente constitue un organisme d’intérêt public (OIP) de type A, lequel est, de ce fait, soumis au contrôle hiérarchique du membre du Gouvernement concerné qui exerce, en conséquence, le pouvoir de gestion ;
- Considérant les irrégularités observées par la Cour des comptes dans son projet de rapport sur « les marchés publics du Service d’Incendie et d’aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU) » approuvé en assemblée générale le 26 juillet 2017 ;
- Considérant les conclusions contenues dans le « 22e cahier de la Cour des comptes adressé au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l’Assemblée réunie de la Commission communautaire commune », adopté le 8 décembre 2017 par l’assemblée générale de la Cour des comptes et publié le 11 décembre 2017 ;
- Considérant les conséquences réelles de ces irrégularités sur les missions fondamentales, les équipements et les risques que prennent les pompiers bruxellois ;
- Considérant la gestion des marchés publics par des pompiers officiers qui ne possèdent pas un profil administratif et l’absence d’appui des services de la direction administrative au cours du processus de passation des marchés, que ce soit pour conseiller ou valider une décision ou garantir le respect de la réglementation des marchés publics qui est en perpétuelle évolution ;
- Considérant la maîtrise insuffisante de la réglementation relative aux marchés publics par des agents opérationnels qui interviennent dans ce processus et l’absence d’un manuel de procédures relatif aux marchés publics au sein du SIAMU ;
- Considérant l’inexactitude de l’organigramme du SIAMU et l’absence de description des rôles, responsabilités et fonctions des agents du Service ;
- Considérant l’absence de registre des dossiers de marchés publics conclus par les services du SIAMU et l’existence de dossiers mal documentés voire incomplets ;
- Considérant le non-respect de plusieurs obligations légales dont celle contenue dans l’ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois qui vise à établir un inventaire annuel des marchés publics, des bénéficiaires, et des montants engagés ;
- Considérant le non-respect des règles de délégation et des principes généraux des marchés publics comme la concurrence, l’égalité de traitement, la non-discrimination, la publicité, et la transparence ;

- Considérant les difficultés pour le SIAMU de rendre compte de sa gestion ;
- Considérant la faiblesse du contrôle interne du SIAMU en matière de marchés publics ;

Demande au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- d'estimer le montant du préjudice financier subi par la Région et par le SIAMU suite aux nombreux manquements constatés par la Cour des comptes ;
- de fournir un inventaire des marchés publics, des bénéficiaires, et des montants engagés pour la période 2012-2015 ;
- de clarifier la situation de l'ensemble des commandes de travaux, de fournitures ou de services, qu'elles aient, ou non, fait l'objet d'une procédure en marché public réalisée ou en cours d'exécution, ce pour les années 2016-2017 ;
- de rendre possible la poursuite de l'audit de la Cour des comptes pour les années non visées par le projet de rapport et le rapport précités portant sur la gestion et le contrôle de l'organisme d'intérêt public SIAMU, la gestion de son personnel, le respect de la réglementation sur les marchés publics et leur impact opérationnel sur les missions du SIAMU ;
- de fournir un organigramme de l'Organisme en y précisant les missions et responsabilités des différents services et le nombre d'agents occupés ;
- de tenir à disposition du Parlement les pièces justificatives relatives aux engagements d'agents administratifs réalisés depuis l'entame de cette législature ;
- de prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement du SIAMU et au respect de l'ensemble des réglementations en vigueur qui s'appliquent au Service ;
- de fournir aux agents opérationnels les outils indispensables à l'exercice de leur fonction.».

Bruxelles, le 14 décembre 2017

(S.) Vincent DE WOLF (F)

(TRADUCTION)

ORDRE DU JOUR MOTIVÉ

déposé en conclusion de :

- l'interpellation de M. Vincent DE WOLF (F) à Mme Cécile JODOGNE, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant «les irrégularités identifiées par la Cour des comptes concernant les marchés publics du SIAMU» ;
- l'interpellation jointe de M. Benoît CEREXHE (F) concernant «l'audit réalisé par la Cour des comptes sur la gestion du Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale» ;
- l'interpellation jointe de Mme Zoé GENOT (F) concernant «le rapport de la Cour des comptes sur le SIAMU» ;
- l'interpellation jointe de M. Dominiek LOOTENS-STAEEL (N) concernant «les critiques de la Cour des comptes au sujet du fonctionnement et des procédures d'achat chez les pompiers bruxellois» ;
- l'interpellation jointe de Mme Caroline DÉsir (F) concernant «la problématique de gestion des marchés publics au sein du SIAMU» ;
- et de l'interpellation jointe de M. Emmanuel DE BOCK (F) concernant «le rapport provisoire de la Cour des comptes relatif aux marchés publics au sein du SIAMU pour la période 2012-2015».

(développées en commission des Affaires intérieures du 13 décembre 2017)

* * *

« Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale,

- Ayant entendu l'interpellation de M. Vincent DE WOLF concernant «les irrégularités identifiées par la Cour des comptes concernant les marchés publics du SIAMU», l'interpellation jointe de M. Benoît CEREXHE concernant «l'audit réalisé par la Cour des comptes sur la gestion du Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale», l'interpellation jointe de Mme Zoé GENOT concernant «le rapport de la Cour des comptes sur le SIAMU», l'interpellation jointe de M. Dominiek LOOTENS-STAEEL concernant «les critiques de la Cour des comptes au sujet du fonctionnement et des procédures d'achat chez les pompiers bruxellois», l'interpellation jointe de Mme Caroline DÉsir concernant «la problématique de gestion des marchés publics au sein du SIAMU», l'interpellation jointe de M. Emmanuel DE BOCK concernant «le rapport provisoire de la Cour des comptes relatif aux marchés publics au sein du SIAMU pour la période 2012-2015» et la réponse de la Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente ;

- Vu :
 - le débat sur le SIAMU en commission des Affaires intérieures du 13 décembre 2017 et les réponses de la Secrétaire d'Etat compétente, Mme Cécile Jodogne ;
 - l'audit de la Cour des comptes concernant le SIAMU, tel qu'il figure dans le 22^e cahier de la Cour des comptes adressé au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, qui relève ce qui suit :
 - les nombreux manquements et les irrégularités parfois substantielles qui ont mis en évidence la faiblesse du contrôle interne du SIAMU en matière de marchés publics;
 - le fait que le SIAMU ne respecte pas en toutes circonstances les principes généraux des marchés publics tels que la concurrence, l'égalité de traitement, la non-discrimination et la transparence;
 - le constat que des commandes placées pendant des années auprès du même fournisseur ont été faites en dehors de la procédure d'adjudication alors que le montant de l'adjudication exigeait qu'on en fasse la publicité au niveau européen;
 - le constat que d'autres marchés publics ont en outre été scindés avant d'être retirés du marché ;
 - le fait que le contenu de l'offre d'un soumissionnaire a été modifié irrégulièrement après le dépôt des offres ;
 - le constat qu'une majorité des dossiers administratifs sont incomplets, ce qui entraîne un manque de transparence dans les marchés publics et des difficultés pour l'établissement de rapports par le SIAMU. Certains contrats ont par ailleurs été conclus par une personne qui n'y était pas habilitée ;

Charge la Cour des comptes :

- de rédiger un rapport d'audit sur les procédures d'achat au sein du Service d'incendie et d'aide médicale urgente (SIAMU) en 2016 et 2017 ;
- de procéder à un contrôle de légalité et de régularité afin de vérifier si on applique correctement les règles de droit en ce qui concerne la législation sur les marchés publics et le recrutement de fonctionnaires ;
- de faire toutes les recommandations qu'elle jugera utiles afin d'améliorer la gestion de l'organisme susmentionné ;

Demande au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- de mettre en disponibilité les principaux dirigeants et les membres du personnel concernés qui étaient directement impliqués dans les infractions susmentionnées au sein du SIAMU au cours de la période 2012-2015 ;
- de désigner un gestionnaire ad interim afin d'y mettre bon ordre ;
- de faire réaliser une analyse SWOT au sein du SIAMU afin de vérifier quelles sont les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de l'organisme et, sur la base de cette analyse, de formuler des recommandations afin d'améliorer la stratégie et le fonctionnement du SIAMU ;
- de charger la direction Audit interne du Service public régional de Bruxelles de réaliser un audit de conformité du SIAMU lors duquel elle analysera la conformité et la légalité des travaux et procédures au regard de la législation, des directives, de la réglementation et des procédures, et formulera des recommandations susceptibles de renforcer le contrôle interne au sein du SIAMU ;
- de faire vérifier par un bureau indépendant pourquoi la tutelle régionale a échoué dans ces domaines et de formuler des propositions afin d'améliorer cette tutelle.».

Bruxelles, le 21 décembre 2017

(S.) Johan VAN den DRIESSCHE (N)
Liesbet DHAENE (N)
Cieltje VAN ACHTER (N)

(TRADUCTION)

ORDRE DU JOUR MOTIVÉ

déposé en conclusion de l'interpellation de M. Dominiek LOOTENS-STAEI (N) à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant «les graves émeutes et actes de violence commis par des auteurs de troubles dans le centre de Bruxelles».

(développée en commission des Affaires intérieures du 19 décembre 2017)

* * *

« Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale,

- Ayant entendu l'interpellation de M. Dominiek LOOTENS-STAEI concernant «les graves émeutes et actes de violence commis par des auteurs de troubles dans le centre de Bruxelles» et la réponse du Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique ;
- Considérant que ce déchainement de violence gratuite a fait suite à un match de football de l'équipe nationale marocaine ;
- Considérant que ce n'est pas le premier incident impliquant des émeutiers suite à un match de football de l'équipe nationale turque ou marocaine, et que le risque de violences à Bruxelles dans le sillage de ces matches est prouvé ;
- Vu que les services d'ordre imputent partiellement leur intervention tardive à l'aménagement irréfléchi du piétonnier bruxellois ;
- Vu que, chaque année, des subventions pour la sécurité et la prévention sont accordées aux 19 communes bruxelloises par voie d'arrêtés ;

Demande au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- d'organiser, dans le cadre des contrats de sécurité et de prévention et du plan de sécurité, une concertation avec les 19 communes en vue des matches à risque lors de la Coupe du monde de football qui aura lieu au cours de l'été 2018 ;
- de considérer les matches de l'équipe nationale marocaine à l'approche et lors de la Coupe du monde de football de l'été 2018 comme des matches à risque et d'insister, dans le cadre de la concertation mentionnée au premier tiret du présent dispositif, pour qu'on interdise les rassemblements pendant ces matches et dans les heures qui suivront ;

- de procéder à une analyse approfondie des émeutes du 11 novembre 2017 et d'insister auprès de la Ville de Bruxelles pour que, en concertation étroite avec les services de police, les pompiers et autres services de secours, elle évalue et, si nécessaire, adapte le piétonnier sur le plan de la sécurité et des interventions. ».

Bruxelles, le 20 décembre 2017

(S.) Dominiek LOOTENS-STAELE (N)

(TRADUCTION)

ORDRE DU JOUR MOTIVÉ

déposé en conclusion de l'interpellation de M. Dominiek LOOTENS-STAEEL (N) à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant «les graves émeutes et actes de violence commis par des auteurs de troubles dans le centre de Bruxelles».

(développée en commission des Affaires intérieures du 19 décembre 2017)

* * *

« Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale,

- Ayant entendu l'interpellation de M. Dominiek LOOTENS-STAEEL concernant «les graves émeutes et actes de violence commis par des auteurs de troubles dans le centre de Bruxelles» et la réponse du Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique ;
- Vu :
 - les émeutes des 11 et 15 novembre 2017 dans le centre de Bruxelles et le préjudice considérable causé par les émeutiers à la police, la Ville, la Région et les commerçants ;
- Considérant :
 - que le maintien de l'ordre et de la sécurité publique est une des missions fondamentales des pouvoirs publics. Les émeutes du 11 novembre 2017 dans le centre de Bruxelles et leur cortège de violences à l'encontre des services de police et de secours, mais aussi de citoyens et de commerçants, qui ont tout détruit sur leur passage et ont également été émaillés de pillages et d'actes de vandalisme, et qui ont fortement terni l'image de la Ville et de notre Région, mais n'ont débouché sur aucune arrestation pendant ces émeutes, montrent que les pouvoirs publics échouent dans l'accomplissement d'une de leurs missions fondamentales ;
 - que les émeutes du samedi 11 novembre 2017 ont du reste eu lieu au croisement de trois zones de police, ce qui a compliqué et ralenti le travail des services de police ;
 - que ces émeutes, parmi de nombreux exemples, illustrent que sur ce plan aussi, une fusion des six zones de police permettra d'améliorer fortement la sécurité du citoyen ;

- les récents évènements dans le centre de Bruxelles ces 11 et 15 novembre 2017, qui illustrent une fois de plus la nécessité d'un débat de fond sur la fusion des zones de police ;
- que cette fusion des six zones de police et le transfert de la présidence des zones de police des 19 bourgmestres au ministre-président permettront de réaliser l'unité de direction, ce qui entraînera un gain d'efficacité, avec notamment une direction de corps unique, un collège de police unique, un conseil de police unique, un service d'appui unique, un dispatching unique, ..., davantage d'efficacité dans le déploiement du corps de police ainsi que dans la communication et l'échange d'informations et une plus grande spécialisation, par exemple dans les différentes formes de criminalité. À travers le gain d'efficacité, une fusion permet également d'injecter des moyens supplémentaires dans la politique de sécurité ;
- les propos du Ministre-Président en séance plénière du 17 novembre 2017, qui a déclaré que la fusion n'est pas la solution mais qu'on peut discuter de tout ;

Demande d'inscrire – par analogie avec l'audition sur la comptabilité analytique de Bruxelles-Propreté en commission de l'Environnement – la question de la fusion des zones de police à l'ordre du jour de la commission des Affaires intérieures afin de tenter, à travers un débat de fond assorti d'auditions de spécialistes, de mener le débat sur le fond, en s'appuyant sur un maximum de données objectives plaidant pour ou contre une fusion des zones de police ;

Demande au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- d'étendre les mesures de crise de la Société régionale d'investissement de Bruxelles (SRIB) pour les commerçants ayant subi un préjudice financier en raison de la menace terroriste aux commerçants qui ont subi un préjudice financier suite aux émeutes des 11 et 15 novembre 2017.».

Bruxelles, le 30 décembre 2017

(S.) Johan VAN den DRIESSCHE (N)
Liesbet DHAENE (N)
Cieltje VAN ACHTER (N)

ANNEXE

QUESTIONS ORALES

(QUESTIONS ÉCRITES AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU)

- QUESTION ORALE (n°839) de M. Emmanuel DE BOCK (F), à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant «la protection du petit patrimoine et les travaux».
- QUESTION ORALE (n°841) de Mme Martine PAYFA (F), à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant «le poste de Secrétaire de la Commission royale des Monuments et Sites bruxelloise».
- QUESTION ORALE (n°842) de M. Marc LOEWENSTEIN (F), à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant «la participation citoyenne autour de l'avenir du viaduc Hermann-Debroux».
- QUESTION ORALE (n°847) de M. Fouad AHIDAR (N), à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant «la politique de visit.brussels en matière de recrutement de personnes ayant un casier judiciaire».
- QUESTION ORALE (n°848) de M. Fouad AHIDAR (N), à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant «la politique de perspective.brussels en matière de recrutement de personnes ayant un casier judiciaire».

- QUESTION ORALE (n°849) de M. Fouad AHIDAR (N), à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant «la politique du Port de Bruxelles en matière de recrutement de personnes ayant un casier judiciaire».
- QUESTION ORALE (n°850) de M. Fouad AHIDAR (N), à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant «la politique de Bruxelles Prévention & Sécurité en matière de recrutement de personnes ayant un casier judiciaire».
- QUESTION ORALE (n°852) de Mme Els AMPE (N), à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant «le nombre de permis d'urbanisme délivrés par la Région et l'adaptation du marché du logement à l'évolution démographique».
- QUESTION ORALE (n°857) de M. Emin ÖZKARA (F), à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant «les délais pour l'obtention des renseignements urbanistiques».
- QUESTION ORALE (n°858) de M. Marc-Jean GHYSSELS (F), à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant «le Plan Canal».
- QUESTION ORALE (n°1225) de Mme Magali PLOVIE (F), à M. Didier GOSUIN, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant «les stages First».
- QUESTION ORALE (n°1227) de M. Ahmed EL KHANNOUSS (F), à M. Didier GOSUIN, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant «les perspectives de création d'emplois à Bruxelles grâce à l'économie circulaire».
- QUESTION ORALE (n°918) de Mme Céline DELFORGE (F), à M. Pascal SMET, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité et des Travaux publics, concernant «l'état de la piste cyclable de la rue d'Idalie».

- QUESTION ORALE (n°684) de Mme Catherine MOUREAUX (F), à Mme Céline FREMAULT, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Logement, de la Qualité de vie, de l'Environnement et de l'Energie, concernant «les compteurs individuels d'eau».
- QUESTION ORALE (n°701) de M. Jef VAN DAMME (N), à Mme Céline FREMAULT, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Logement, de la Qualité de vie, de l'Environnement et de l'Energie, concernant «l'entretien et la gestion des égouts».
- QUESTION ORALE (n°705) de M. Emmanuel DE BOCK (F), à Mme Céline FREMAULT, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Logement, de la Qualité de vie, de l'Environnement et de l'Energie, concernant «le bilan final des ECO-IRIS».
- QUESTION ORALE (n°385) de M. Fouad AHIDAR (N), à Mme Bianca DEBAETS, Secrétaire d'État de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Coopération au Développement, de la Sécurité routière, de l'Informatique régionale et communale et de la Transition numérique, de l'Égalité des Chances et du Bien-être animal, concernant «la politique d'IRISteam en matière de recrutement de personnes ayant un casier judiciaire».
- QUESTION ORALE (n°386) de M. Hasan KOYUNCU (F), à Mme Bianca DEBAETS, Secrétaire d'État de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Coopération au Développement, de la Sécurité routière, de l'Informatique régionale et communale et de la Transition numérique, de l'Égalité des Chances et du Bien-être animal, concernant «l'absentéisme au sein des organismes d'intérêt public».
- QUESTION ORALE (n°394) de M. Emin ÖZKARA (F), à Mme Bianca DEBAETS, Secrétaire d'État de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Coopération au Développement, de la Sécurité routière, de l'Informatique régionale et communale et de la Transition numérique, de l'Égalité des Chances et du Bien-être animal, concernant «les aménagements et travaux de voirie en vue d'améliorer la mobilité urbaine et la sécurité routière des voiries régionales de la commune de Schaerbeek».
- QUESTION ORALE (n°236) de M. Fouad AHIDAR (N), à Mme Cécile JODOGNE, Secrétaire d'État de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant «la politique du Service d'incendie et d'aide médicale urgente en matière de recrutement de personnes ayant un casier judiciaire».
- QUESTION ORALE (n°237) de M. Hasan KOYUNCU (F), à Mme Cécile JODOGNE, Secrétaire d'État de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant «l'absentéisme au sein des organismes d'intérêt public».